



Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
Centro svizzero di competenza per i diritti umani (CSDU)
Swiss Centre of Expertise in Human Rights (SCHR)

ETUDE DU CSDH SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS EPU

Walter Kälin
CSDH



Avant-propos: Qu'est-ce que le CSDH ?

- Un réseau composé d'instituts universitaires.
- Créé et soutenu par la Confédération en tant que projet pilote.
- Dont le but est de conseiller et de soutenir la Confédération, les cantons, la société civile et tout autre acteur pertinent, dans la mise-en-oeuvre des obligations internationales qui lient la Suisse en matière de droits humains.
- Doté de compétences avérées dans les domaines thématiques Migration; Police et justice; Politique de genre; Politique de l'enfance et de la jeunesse; Questions institutionnelles; Économie et droits humains; ainsi qu'Information & sensibilisation; et Formation aux droits humains.



Mandat et réalisation de l'étude

- Une étude du CSDH sur mandat de la PAIV/DFAE;
- «sur le suivi des recommandations adressées à la Suisse dans le cadre de l'Examen Périodique Universel»;
- limitée aux recommandations acceptées par la Suisse;
- reflétant la perspective du CSDH;
- servant de base de discussion pour répondre aux questions suivantes:
 - Comment interpréter les recommandations acceptées?
 - Où en est la Suisse dans la mise-en-œuvre des recommandations?
 - Quelles actions recommandons-nous d'entreprendre d'ici au prochain examen de la Suisse (en automne 2012) ?
 - Quelles mesures sont envisageables à long terme?



Domaines concernés

I. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme et questions institutionnelles: 5 recommandations acceptées

II. Égalité et non-discrimination: 8 recommandations acceptées

III. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne: 6

IV. Administration de la justice et primauté du droit: 1

V. Droit au respect de la vie privée, mariage et vie de famille: 0

VI. Liberté d'expression et droit de participer à la vie publique et politique: 0

VII. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant: 0

VIII. Droit à l'éducation et droit de participer à la vie culturelle: 0

IX. Minorités et peuples autochtones: 0

X. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile: 3

=> 23 recommandations acceptées / 9 rejetées



Mise-en-œuvre satisfaisante

5 recommandations:

- Ratification du protocole facultatif à la Convention contre la torture et création d'un mécanisme national de prévention de la torture.
- Possibilité de recours judiciaire dans la procédure de naturalisation.
- Ratification du Protocole facultatif à la CEDAW.
- Création d'une institution nationale des droits de l'homme au sens des Principes de Paris: création du CSDH.
- Accroissement de l'aide aux pays en voie de développement: augmentation successive depuis 2008.



Mise-en-œuvre partielle

I. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme et questions institutionnelles:

1. *Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus de suivi de l'EPU: ce séminaire, ...*
2. *Ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques: étude du CSDH; ??*
3. *Création d'une Commission nationale de la femme dotée d'une autorité globale: Élargir les compétences de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF? Coordination des mesures au niveau cantonal?*



Mise-en-œuvre partielle

II. Égalité et non-discrimination:

1. *Lutte contre la xénophobie:* Quelles mesures la Suisse souhaite-t-elle prendre au cours des quatre prochaines années?
2. *Attention particulière aux questions de genre dans le processus de suivi de l'EPU:* ce séminaire; ...??
3. *Prévention des actes de violence des forces de l'ordre à l'égard des étrangers:* Plusieurs mesures envisageables (programmes de formation; projets de sensibilisation; recrutement ciblé de personnes dotées de compétences linguistiques et interculturelles; création d'instances d'enquête et de contrôle indépendantes). A court terme: Identifier des mesures que la Suisse devrait annoncer dans le prochain rapport EPU.



Égalité et non-discrimination

4. *L'emploi d'un langage non sexiste*: Préparer un rapport sur l'état de la mise-en-oeuvre de l'article 7 de la Loi sur les langues?
5. *Lutte contre la discrimination raciale*: Plusieurs mesures envisageables (renforcer la récolte de données; encourager les accords volontaires entre les partenaires sociaux; soutenir plus vigoureusement les initiatives privées émanant d'entreprises; etc.).
A court terme: Identifier les mesures que la Suisse devrait annoncer dans le prochain rapport EPU.
6. *Ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées*: Informer le public des résultats de la procédure de consultation et décider de la suite de la procédure.



Égalité et non-discrimination

7. *Renforcer les efforts pour garantir l'égalité des chances sur le marché du travail: p.ex. soutenir, dans le cadre de la mise-en-oeuvre du Ruggie-Framework, les initiatives des entreprises allant dans le sens de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances; examiner quel rôle le Point de contact national suisse peut jouer dans le cadre des directives de l'OCDE pour l'amélioration de la protection contre la discrimination sur le lieu de travail.*



Mise-en-œuvre partielle

III. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne:

1. *Conditions de renvoi des femmes mariées victimes de violences domestiques:* Procédure de consultation sur la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes / violence domestique.
2. *Séparation entre les adultes et les mineurs sans exceptions:* Garantir dans la pratique; envisager le retrait de la réserve à l'art. 37 let. c CDE.
3. *Ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées:* Décision à l'issue de la procédure de consultation.



Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

4. *Lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants:* Discussions sur la façon dont les cantons peuvent prendre des mesures communes. Etablir un rapport sur les effets des mesures entreprises dans le cadre de la coopération régionale et internationale.
5. *Protection des enfants contre toutes formes de châtiments corporels:* Campagnes d'information et de sensibilisation constantes.



Mises-en-œuvre partielle

IV. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile:

1. *Compatibilité de la LAsi avec les droits humains:* Mener à son terme l'étude entreprise.
2. *Lutte contre la discrimination envers les migrantes et des migrants:* Plusieurs mesures envisageables (renforcer la récolte de données; Analyse des conséquences des mesures de droit des étrangers sur les questions de genre; Elaboration d'un plan de mesures; etc.): A court terme: Identifier les mesures que la Suisse devrait annoncer dans le prochain rapport EPU.
3. *Renoncer au renvoi de migrantes victimes de violences domestiques:* Modifier l'art. 36 de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.



Remarques conclusives

1. Les recommandations EPU sont d'un niveau inégal de qualité, de pertinence et de complexité.
2. Les recommandations acceptées par la Suisse ne peuvent plus être remises en question.
3. La Suisse doit compter avec le fait, qu'elle devra expliquer à l'occasion de son prochain examen EPU, à quel stade elle se situe dans la mise-en-œuvre des recommandations qu'elle a acceptées – partiellement ou dans leur totalité.



Remarques conclusives

4. En règle générale, il ne devrait pas être attendu de la Suisse que les recommandations aient été entièrement mises en œuvre. En revanche, elle doit être à même de démontrer qu'elle a entrepris de sérieuses avancées.
5. Il ne reste que peu de temps avant le prochain examen: **utilisons-le au mieux!**